

PROBLÈMES DE PROTECTION

UN NOUVEAU DANGER ?

Conserver la nature ne veut pas dire qu'il faille s'opposer à des modifications volontaires et contrôlées qui peuvent être plus heureuses qu'on ne le soupçonnait à l'origine. L'introduction du Pin maritime dans les landes du Morbihan il y a 120 ans en est un bon exemple. Mais, quand une modification incontrôlable, à la suite d'une introduction accidentelle, rompt l'équilibre biologique, il n'en est plus de même. Tout le monde a en mémoire les pérégrinations du Doryphore, qui ont eu des résultats catastrophiques, celles de la Myxomatose, qui a atteint les chasseurs, celles de la disparition des herbiers de Zostères, qui a porté préjudice aux pêcheurs. Actuellement la Grande-Bretagne s'émue de la présence accidentelle aux environs de Southampton et de Portsmouth, dans l'estuaire du Solent, sans doute venue avec des huîtres japonaises, d'une Sargasse (*Sargassum muticum* (YENDO) FENSholt) qui a déjà fait son apparition de la même manière sur les côtes ouest du continent américain, depuis le Canada jusqu'à la Californie.

En Amérique, cette algue s'est installée au niveau des herbiers à Zostères et les biologistes américains avaient prévu qu'une introduction d'huîtres japonaises sur les côtes de l'Europe y entraînerait logiquement l'installation de *Sargassum muticum*. Bien que le lien précis entre l'huître et l'algue ne soit pas encore bien établi par l'expérimentation, ces prévisions s'avèrent malheureusement exactes. Il est à remarquer que si l'algue est découverte en Grande-Bretagne, ce sont les huîtres importées en France en 1969 qui sont incriminées. Le chemin pris par l'algue n'est pas facile à suivre et son expansion

d'autant moins contrôlable. Il y a lieu de signaler qu'il existe des Sargasses depuis Gibraltar jusqu'à la côte basque, mais il s'agit là d'une limite nord que ces espèces ne pouvaient franchir sans périr. Nous connaissons la route suivie par les plantes maritimes et marines de Grande-Bretagne en France à travers la Manche et inversement de France en Grande-Bretagne. La grande graminée *Spartina Townsendii* Groves, partie des environs de Southampton vers 1870 s'est retrouvée sur les côtes normandes en 1906, de là elle a suivi les côtes bretonnes vers l'Ouest ; finalement, sa présence est connue au Ker-nic en Plouescat où elle est observée en 1972 par LEBEU-RIER alors que des projets d'aménagement de cette baie allaient être entrepris...

Des algues aussi ont suivi cette route, avec comme avantage de voir leurs spores vivre dans de meilleures conditions que des graines. C'est l'algue brune *Colpomenia peregrina*, faite comme un petit ballon, qui provenait du Sud du Pacifique et que l'on connaît aux îles Scilly en 1905, à Cadix avant 1906, à



Fig. 1. — Aspect général de *Sargassum muticum*.
Echelle : 1/5

(Photo Farnham)



Fig. 2. — Détail des vésicules aérifères. Les « folioles » ressemblent à des feuilles de houx. Echelle : $\times 2$

(Photo Farnham)

Cherbourg en 1906, à Oléron en 1909, sur la côte basque en 1911-12, dans le Morbihan en 1912, dans le Finistère un plus tard.

De même les algues rouges suivantes, provenant du Pacifique, ont envahi le littoral : *Bonnemaisonia hamifera* est à Falmouth en 1893, à l'île de Wight en 1896, à Clare Island (Irlande) en 1910. Entre temps l'espèce a franchi la Manche : elle est à Cherbourg en 1898, puis à Audierne sans doute en 1917, à Roscoff en 1925, à Plouescat en 1926, à Plouguerneau en 1927, à Belle-Isle en 1928.

Asparagopsis armata est connue à Cherbourg en 1912, dans les îles anglo-normandes en 1923, dans le Nord-Finistère en 1925, aux îles Glénan la même année, etc... Dans ces énumérations de dates il faut remarquer que la progression ne se fait pas de proche en proche, le long de la côte, mais en ordre dispersé, même si l'on objecte le manque d'investigations de la part des algologues.

Sargassum muticum existe-t-elle sur nos côtes ? Son expansion va-t-elle se manifester brutalement ? Après de tels précédents on peut s'attendre, du moins si les biologistes de Grande-Bretagne n'arrivent pas à détruire cette Sargasse par arrachage ou par un autre moyen, à voir cette espèce investir nos côtes. Il a été arraché des pieds d'un mètre de long dans la Manche. Quelle longueur auraient-ils atteint si on les avait laissés en place ? 1-2 mètres comme au Canada ? Il est impossible de le prédire, d'autant plus que le niveau des *Fucus* où l'espèce a été trouvée n'est pas à son niveau habituel dans son pays d'origine... Une chose est certaine, c'est que les *Fucus* ne l'ont pas étouffée et le contraire serait plutôt à redouter. La roche n'est pas d'ailleurs son seul support. Elle colonise aussi bien les galets (Fig. 1) et les coquillages. Qu'advient-il de nos parcs à huîtres s'ils étaient recouverts d'un tapis de Sargasse ?

Que deviendra-t-elle dans l'avenir ? Il est impossible de le dire, mais il est certain que l'ostréiculture, la plaisance et la pêche à pied peuvent en souffrir à des degrés différents.

La S.E.P.N.B. a dès maintenant alerté les habitués du littoral en éditant et en diffusant une affichette inspirée de celle des Britanniques. La photographie reproduite ici doit aider à reconnaître cet hôte indésirable sur nos côtes. Si vous le trouvez, écrivez en joignant un petit échantillon, ses spécialistes vous conseilleront.

BIBLIOGRAPHIE

- FARNHAM W. F., FLETCHER R. L. et Linda M. IRVINE - Attached *Sargassum* found in Britain. *Nature*, 243, 5404, 231-232, mai 1973.
- Portugaises « made in japan » futures bretonnes. *Le Télégramme de Brest*, 24 et 27 mars 1969. (Phot. P. SACHS).

SACHS P. - La production d'huîtres japonaises dans le Morbihan a dépassé le stade de l'expérience. *Ibid.*, 28 octobre 1970.

A.-H. DIZERBO et J.-Y. LE FLOC'H

LE PROBLEME DES DUNES LITTORALES DANS LE FINISTERE (fig. p. 292).

Les dunes constituent actuellement un des secteurs les plus menacés du littoral que ce soit par les extractions de sable abusives (Saint-Pabu, Tréguennec, Lampaul-Ploudalmézeau), par une circulation automobile intensive (Kéremma, Goulven, Camaret, Saint-Vio, Tréguennec, Trévignon), par un camping sauvage anarchique et malheureusement peu soucieux du capital naturel exploité, par la construction abusive de « routes touristiques » (Saint-Pabu, Saint-Vio, Tréguennec) ou encore par la prolifération de résidences secondaires habitées un ou deux mois par an seulement.

Quelques efforts sont faits pour protéger ces milieux mais ils restent insuffisants. Le manque d'information des élus et responsables locaux, l'attrait pour beaucoup de communes de la rentabilité à court terme que présente l'exploitation de ses dunes, nous ont amené à adresser une lettre circulaire à 44 communes littorales du Finistère qui sont concernées par ce problème.

« Votre commune possède un ensemble de dunes assez remarquables. Ces dunes sont d'une manière générale dans l'ensemble du département, soumises depuis quelque temps à de multiples déprédations (extraction de sable, camping sauvage, circulation automobile, etc...).

Les ensembles dunaires existant encore en Bretagne sont relativement rares et constituent une richesse naturelle irremplaçable. Nous souhaiterions vivement qu'un programme de protection de ces dunes soit élaboré et que le maximum soit fait pour préserver là où il est encore temps les massifs dunaires restants.

Depuis plusieurs années la S.E.P.N.B. œuvre en ce sens et nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer pour discuter avec vous de ce problème.

Quelques communes de Bretagne se sont déjà préoccupées de ce problème. Celle de Quiberon est la première, à notre connaissance, qui ait pris un Arrêté municipal de protection des dunes en décembre 1962 (photocopie ci-jointe).

Nous souhaiterions vivement que de tels Arrêtés de protection puissent être pris par l'ensemble des communes intéressées.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer quand il vous plaira et pour vous fournir tous renseignements qui pourraient vous être utiles sur ce sujet. »

Actuellement 9 communes ont répondu et 7 Maires ont été d'accord pour discuter de ce problème avec la S.E.P.N.B. Ce résultat est, somme toute, assez encourageant car il traduit une prise de conscience d'un certain nombre de responsables pour les problèmes d'environnement et de protection de la nature. Notre but est de poursuivre des actions telle que celle-ci. Nos idées seront d'autant mieux reçues que nous aurons nous-mêmes fait l'effort d'informer et de rencontrer les responsables de l'aménagement et de l'environnement à la base c'est-à-dire au niveau de la Commune. Une telle action avait déjà été entreprise par la section d'Ille-et-Vilaine sur les problèmes du remembrement. Nous souhaitons vivement que les membres de la S.E.P.N.B. nous fassent part des sujets qui leur paraissent essentiels et qui pourraient donner lieu au même type d'action.

J.-P. A.

NOTES

L'EPHEDRA (GYMNOSPERMES, EPHEDRACEES)

L'Ephedra (*Ephedra distachya* L., *E. vulgaris* R. Rich.) ou raisin de mer est le seul représentant des Gnétales dans le Massif armoricain. C'est une plante ligneuse à port de préle, de 30 cm à 1 m de longueur, à tige formée d'entre-nœuds plus ou moins longs, verte quand elle est jeune, grise avec